

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions de la séance du 23/10/2020. (vote)
2. Actualités nationales et locales.
3. Dossier d'accréditation.
4. Formation initiale et continue.
 - . Offre de formations et capacités d'accueil - rentrée 2021. (vote)
 - . MCC en distanciel. (vote)
 - . Commission de recours hiérarchique.
5. Renouvellement de la convention entre le CD 81 et l'UT2J. (vote)

MEMBRES PRESENTS

Membres présents (14) : CARNUS M-France, DELMOTTE Emmanuel, GARNIER Emmanuelle, GRIMAL Fabien, GUILLEN Frédéric, LAGARDE Maryse, LARROUY Dominique, MADAR Georges, MARTIN Franck, RAIMBAULT Philippe, SAINT-MICHEL Marie, SAINT-GIRONS Bernard, VIALAR Armelle, VIGOUROUX Serge.

Procurations (9) JEUNIER Benoît à MARTIN Franck, MARTIN Emmanuelle à CARNUS M-France, MARTINEZ Michel à DELMOTTE Emmanuel, MOTHE Patricia à CARNUS M-France, PELLEFIGUE Nadia à SAINT-GIRONS Bernard, RATTAT A-Claire à SAINT-GIRONS Bernard, SIEYE Mathieu à SAINT-Michel Marie, MAUMON Nathalie à LAGARDE Maryse, BADORC Nathalie à VIALAR Armelle.

Invité.e.s permanents à titre consultatif : CAILHOL Marc, CAMPS J-François, COUTELLIER Jérôme, DUVIGNAU Karine, FILLION Chloé, JESSEL Nadine, LAVERDET Christine, MORALES Yves, PRIOURET Pierre, ROBERT Claire, VERGNOLLE MAINAR Christine.

Excusées GOMBERT Dominique, LECLERC M-Claude, GILBERT Françoise

Secrétaires de séance : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

DEBAT

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 23/10/2020 (VOTE)

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE : Unanimité

2 – ACTUALITES LOCALES ET NATIONALES

- **Actualités locales** - présentées par C. VERGNOLLE MAINAR
 - . Nouveau président élu à l'Université Toulouse 1 Capitole à partir du 1^{er} décembre 2020 : Hugues Kenfack.
 - . Report des élections de l'UT2J qui étaient prévues en présentiel, seules les élections organisées à distance peuvent être maintenues. Il en est de même pour les élections au CA de la COMUE.
 - . Le profil de poste pour la Direction de l'Inspé a été publié.
- **Actualités nationales** présentées par B. SAINT-GIRONS
 - . Réflexion sur la formation des lauréats concours non-issus du master MEEF (parcours « adaptés »).
Une réunion s'est tenue il y a quelques jours à la DGRH sur ce sujet. L'enjeu est d'apporter aux lauréats des concours non-issus du master MEEF la professionnalité non-acquise dans le parcours antérieur. Ils seront stagiaires avec un ½ service. Une réunion DGRH/organisations syndicales est programmée dans les jours à venir.
D'autres lauréats de concours, sans MEEF en alternance, devront suivre également un dispositif d'accompagnement dans l'exercice du métier. Des propositions devraient être formulées dans le courant de la semaine prochaine.
 - . Maquettes des concours :
Dans les maquettes des concours, il reste à préciser ce qui concerne l'épreuve 2 d'admission (entretien). Le texte serait en voie de finalisation, mais doit être affiné avant communication.

3 – DOSSIER D'ACCRÉDITATION

Un gros travail est en cours afin de pouvoir transmettre le dossier d'accréditation de l'Inspé TOP aux trois directions du ministère à la fin du mois de janvier. Le dossier sera présenté au Conseil d'Institut du 28/01/2021.

. Commission évaluation et prospective. La commission s'est réunie le 16/11 avec deux points principaux à l'ordre du jour : l'accréditation et la préprofessionnalisation. Un état des lieux a été dressé par la directrice de l'Inspé : le retour de l'HCERES sur le champs MEEF, la contribution de l'Inspé au projet d'UT2J, le pré-dossier remonté au mois de mai (méthode de travail et annexe 1 - répartition des personnels en poste à l'EN), la présentation de l'offre de formation, avec un focus sur la Mention 3. L'ENSFEA, partenaire en termes de co-accréditation, remonte actuellement son propre dossier d'accréditation.

Le budget de projet a également fait partie des points abordés, avec présentation des moyens alloués à l'Inspé, qui se répartissent comme suit. D'une part le périmètre d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS et les bâtiments, auxquels s'ajoutent des contributions spécifiques d'UT2J, d'UT1 et d'UT3 en terme d'heures d'enseignements mais aussi d'heures de travail BIATSS et d'utilisation de locaux pour cette dernière. Les moyens apportés d'autre part par le rectorat (enseignants en temps partagés) ou par les Conseils départementaux viennent compléter l'édifice.

Le dossier de préprofessionnalisation, tant vers le premier que vers le second degré, a également été abordé lors de cette réunion.

La directrice de l'Inspé souligne d'un point de vue qualitatif la bonne tenue de cette réunion, dans un esprit d'écoute et d'échanges. Elle retient également la proposition formulée de soumettre le projet de dossier d'accréditation à l'UFT-MIP et à l'INU Champollion.

Groupe de travail sur l'organisation pôles /mentions. Ce groupe de travail interne a vocation à faire un bilan du fonctionnement des mentions/pôles, il se compose des élus du Conseil d'Inspé, des responsables de pôles et mentions et de l'équipe de direction. La journée banalisée du 1^{er} décembre devant être entièrement consacrée à la formation, il est proposé au groupe de travail, de se réunir ce jour-là mais après 17h.

M-F CARNUS revient sur la composition du groupe de travail. Elle propose d'y adjoindre le président du COSP, l'ancien président, Xavier BUFF, ayant antérieurement participé aux réflexions.

C. VERGNOLLE-MAINAR précise que le président du COSP est membre de l'équipe de direction élargie. En revanche, le COSP ne s'est jamais penché sur les questions d'organisation de l'Institut.

Y. MORALES se dit intéressé par les questions ayant trait à la formation. Il laisse sa participation à ce groupe de travail à l'appréciation de la direction.

4 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- **Offre de formation et capacités d'accueil – Rentrée 2021 (vote)**

J. COUTELLIER présente ce point et rappelle le travail effectué par la Commission des formations. Il évoque un maintien raisonnable de l'offre de formation et des capacités d'accueil. Il s'agit de soutenir la diversité de l'offre de formation, tout en restant en prise avec le réel. Cette offre a été présentée et débattue en commission des formations et a fait l'objet d'un vote, restitué ce jour.

Le document distribué aux conseillers comprend l'offre de formation actuelle, celle envisagée ; les capacités d'accueil actuelles, celles envisagées.

- Page 1 : Offre de formation inchangée, reconduction des capacités d'accueil. Deux propositions de reconduction se sont ajoutées entre temps : parcours lettres classiques (reconduction à 15) et parcours occitan (reconduction à 12) reviennent sur leurs capacités d'accueil telles que précédemment modifiées.

- Page 2 : Offre de formation qui se transforme (changement d'intitulé, regroupements...) et modifications des capacités d'accueil.

. Certains parcours souhaitent une modification de leur intitulé, notamment dans la Mention 4 (avec modifications sur les publics visés). Certains parcours de la Mention 2 souhaitent, quant à eux, se regrouper (gain de lisibilité, mutualisations, tels que le parcours biotechnologie). Sur ce premier groupe de demandes, la Direction est plutôt globalement favorable.

. Un deuxième groupe de demandes de modifications porte sur des ré/ouvertures (LVE portugais, italien ou japonais). L'Inspection générale soutient ce type de demandes, tout comme la Direction de l'Inspé.

. Le troisième point d'entrée regroupe trois parcours (mathématiques, histoire/géographie et Lettres) qui demandent une diminution de leurs capacités d'accueil, en intégrant l'obligation d'immersion en milieu professionnel, imposée par la réforme, ou plus simplement en revenant à une capacité d'accueil plus proche de leurs possibilités réelles. Sur ce point également la direction émet un avis favorable.

. La direction se dit plus réservée sur les deux demandes suivantes : augmentation de la capacité d'accueil du parcours Philosophie de 20 à 30 (afin de se préserver d'importantes défections) et du master OPMSPI de 30 à 45. Cette dernière demande avait déjà été formulée l'année dernière, au motif qu'entre 60 et 100 dossiers sont réceptionnés lors de la campagne de candidatures. Il convient de veiller à la cohérence entre l'offre de formation et la capacité des équipes à les assurer. Les incidences en termes de ressources ne sont pas anodines.

M-F CARNUS argumente ce souhait d'augmentation et rappelle que de plus, fort de son expérience vieille de plus de 12 ans et de sa construction en hybridation, cette formation a maîtrisé une bonne partie des formateurs Inspé.

B. SAINT-GIRONS observe une tendance à la continuité sur l'offre globale de formation, tout en opérant certains ajustements.

P. PRIOURET revient sur les capacités d'accueil, notamment en histoire/géographie et en mathématiques. Il se dit peu favorable à leur modification à la baisse. En maths, la capacité d'accueil est inférieure aux effectifs accueillis cette année. Quel signal sera donné par une diminution des capacités d'accueil, notamment en mathématiques, lorsqu'on connaît la difficulté à attirer les étudiants vers cette discipline ?

M-F CARNUS ajoute, au sujet du parcours OPMSPI, qu'il est ouvert à l'échelle nationale et même internationale. L'afflux potentiel est relativement important.

De plus, l'augmentation de sa capacité d'accueil avait déjà été abordée l'an dernier, puis la décision avait été reportée, pour synchroniser avec le nouveau dossier d'accréditation. En fait, cette demande date de quatre ans. Le souci de la qualité de la formation reste bien présent, sa faisabilité aussi. Enfin, elle signale que, dans le cadre de l'association des deux master EMI et OPMSPI, les étudiants qui n'auraient pas la possibilité d'entrer en M2 EMI pourraient transiter par le M1 OPMSPI, moyennant un certain aménagement (option éducation enseigner à l'image). Elle ajoute que cette demande d'augmentation est formulée depuis quatre ans.

J. COUTELLIER rappelle l'attachement des équipes à délivrer une formation de qualité, notamment dans sa nouvelle version. De plus, en mathématiques, il y a une volonté d'absorber les viviers montants. A ce jour, sur les 65 étudiants, la quinzaine supplémentaire a un projet personnel qui n'est pas forcément adapté. Par ailleurs, l'accompagnement des stagiaires va mobiliser au moins autant les forces vives que maintenant. Les berceaux de stages pourraient enfin ajouter de la difficulté à une augmentation des effectifs.

F. MARTIN propose un vote détaché sur les deux masters qui demandent une augmentation. Il s'interroge sur le taux d'encadrement et le fait que l'encadrement des mémoires soit assuré par des vacataires.

M-F CARNUS réagit et demande ce qui amène F. Martin à penser que ce sont majoritairement des vacataires qui encadrent des mémoires. Cela concerne quelques vacataires comme dans toutes les formations.

F. MARTIN indique que ce sujet a été abordé en Conseil de pôle et précise ses propos : « des vacataires » et non « une majorité de vacataires » assurent l'encadrement.

B. SAINT-GIRONS met au vote l'ensemble des propositions (hors les 2 demandes d'augmentation des parcours philosophie et OPMSPI). **VOTE : 22 POUR et 1 NPPAV.**

Cette modalité de découpage n'étant pas satisfaisante B. SAINT-GIRONS met au vote l'ensemble des propositions de la direction (page 1 et page 2 intégrant la reconduction des capacités actuelles pour les parcours philosophie/OPMSPI). **VOTE : 15 Pour ; 7 CONTRE ; 1NPPAV**

- **MCC en distanciel (vote)**

J. COUTELLIER aborde le point des modifications des modalités d'évaluation des UE 2020/2021, présenté en séance pour la troisième fois. La situation sanitaire a évolué depuis la rentrée et un document de cadrage qui impose le distanciel a été voté en CFVU. Le document transmis aux membres du Conseil ne reprend que les parcours ayant fait l'objet de modifications. Des étudiants et formateurs expriment certaines inquiétudes. L'Inspé se rapprochera de l'UT2J sur cette question. La volonté est de préparer les étudiants au plus près des épreuves qu'ils vont subir aux concours.

P. PRIOURET s'interroge sur l'aide technique qui pourrait être apportée aux étudiants dans le cadre des MCC en distanciel.

F. MARTIN se demande comment seront gérées d'éventuelles coupures de réseau en plein contrôle des connaissances.

J. COUTELLIER rappelle qu'en synchrone, la plus grande souplesse et bienveillance seront de mise.

B. SAINT-GIRONS formule deux remarques. Il s'agit d'une situation d'examen, pas de concours. Dans une situation de concours, si problème de connexion il y a, le concours est annulé. Ce n'est pas le même contexte pour un examen. L'institut doit s'assurer de l'essentiel : la sincérité des épreuves. Les questions posées en présentiel n'ont pas vocation à être les mêmes en distanciel. La survenance de problèmes techniques, qui seront d'ailleurs gérés sur le moment, ne peut remettre en cause l'ensemble de la méthode. Sa deuxième observation porte sur l'intérêt des étudiants. La volonté générale est que leur parcours se déroule dans les meilleures conditions possibles. Le contrôle des connaissances se déroule à distance ou il est reporté à des jours meilleurs, ce qui n'est bien sûr pas souhaitable. Ne pas saisir de l'outil numérique constituerait à ses yeux une grave défaillance.

P. PRIOURET se pose la question de la surveillance en visio, comme intrusion dans la vie personnelle des étudiants et comme atteinte au droit à l'image, sans apporter de réelles plus-values sur la sincérité des travaux.

B. SAINT-GIRONS souligne qu'il ne s'agit en rien d'une utilisation des images des étudiants réalisant leurs travaux à des fins de publicité ou mercantile. L'utilisation est purement interne.

M-F CARNUS partage cette ambivalence. Ces modalités de contrôle posent questions. D'éventuels recours juridiques devront être anticipés. Pour autant, et en tant que représentante des personnels, elle estime que ce dispositif valide l'effort conséquent mis en œuvre par les formateurs.

F. GUILLEN estime que l'équité de traitement doit être respectée de la même manière dans le cadre d'une formation diplômante que d'un concours. Il rappelle que la CFVU de l'UT2J impose le distanciel, pas le ministère. L'UT3 a par exemple fait le choix inverse, même si c'est plus délicat en termes d'organisation. L'UT2J a choisi de traiter de la même manière l'ensemble de ses composantes, sans tenir compte de leurs spécificités.

F. MARTIN affirme à son tour le côté intrusif de l'enregistrement des sons et la présence des caméras chez les étudiants. Calquer le modèle présentiel sur le distanciel n'est pas pertinent.

B. SAINT-GIRONS rappelle que ses propos ne consistent pas à ignorer le principe d'équité pour un examen. La jurisprudence du Conseil d'Etat pose qu'en cas de difficulté, il y a toujours la possibilité d'une épreuve de substitution, pour celles et ceux qui auraient pu rencontrer des problèmes techniques. Le contexte d'un concours ne permet pas cette souplesse. Il soutient aussi l'opportunité de prévoir un dispositif d'assistance technique.

Les modifications des modalités d'évaluation des UE 2020/2021 - en distanciel sont mises au vote.

VOTE : 22 POUR ; 1 NPPAV

- **Commission de recours hiérarchique**

C. VERGNOLLE-MAINAR : Il convient de mettre à jour la commission de recours hiérarchique. En effet, 2 représentants des usagers sont à renouveler ainsi qu'1 enseignant en temps partagé suite à un départ à la retraite au 1/01/2021. Il peut être fait appel aux élus usagers du Conseil mais cela n'est pas une obligation d'autant plus qu'en ce moment les sièges du collège des usagers au Conseil Inspé sont vacants (élections à venir). Les membres du conseil sont invités à faire des propositions pour la séance du 28/01.

P. PRIOURET demande si les représentants des usagers doivent être issus du Conseil d'institut.

C. VERGNOLLE MAINAR indique que par le passé, il était en effet fait appel aux élus au sein du Conseil, mais que cela ne revêt pas un caractère obligatoire.

5 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE CD 81 ET L'UT2J (VOTE)

C. ROBERT présente ce point. Cette convention détermine les conditions et modalités des dépenses prises en charge par la collectivité (biens immeubles, gros travaux, charges du propriétaire et dépenses de fluides, contrats d'entretien ...) et les locaux mis à la disposition de l'Inspé.

L'article 1 a été actualisé (description des biens mis à disposition). L'Inspé occupe désormais une partie des locaux de l'école annexe. L'article 7 est également actualisé, au sujet du réseau informatique. Ce projet de convention, discuté localement, sera soumis au CA d'UT2J du 08/12/2019.

P. PRIOURET s'interroge sur l'interprétation de l'article 3 qui stipule que les locaux (salle de conférence) ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que l'exercice de l'activité de l'Institut. Quid des réunions à caractère syndical ?

B. SAINT-GIRONS, précise que l'Inspé a la responsabilité des conférences et réunions qu'il organise. Il ne semble pas que ce site ait rencontré par le passé des difficultés particulières mettant en cause la liberté académique.

C. ROBERT confirme qu'il n'y a pas eu de difficulté à ce titre dans le cadre de cette convention.

VOTE : 22 voix POUR

6 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Coût du visuel de l'Inspé. F. Martin

C. VERGNOLLE-MAINAR répond à une demande posée lors de la séance précédente relative au coût de revient du nouveau visuel de l'Inspé. Ce travail qui a été confié à une agence de communication a coûté 3 360€.

F. MARTIN précise qu'il avait souhaité connaître le coût de cette opération, d'autant plus qu'aucune consultation préalable n'avait été organisée.

2/ Renouvellement de la direction de l'Inspé. Procédure mise en place pour informer les personnels. F. Martin

B. SAINT-GIRONS confirme que le poste de directeur.trice de l'Inspé est déclaré vacant : l'appel à candidature a été lancé. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 10 décembre 2020. Un comité sera chargé de procéder à l'audition des candidats. Ce comité se compose de membres de droit (recteur, présidente de l'université de rattachement et président du Conseil d'Inspé) et de personnalités extérieures à l'Inspé désignées par la présidente de l'UT2J et le recteur. La composition nominative n'est pas arrêtée à ce jour. Il se réunira lorsque les candidatures reçues auront été déclarées recevables, avant le 18/12 ou courant janvier 2021. La date des auditions n'est pas déterminée à ce stade de la procédure. Le comité entendra les différents candidats, questionnera puis fera un rapport à l'attention des deux ministres de tutelle, qui nommeront in fine la future directeur.trice.

E. GARNIER précise que le Comité n'est pas encore stabilisé dans sa composition ni dans son calendrier. Le recteur n'envisage pas une réunion avant début janvier.

F. MARTIN pense que le Comité devra communiquer rapidement avec les personnels, qui ont été totalement exclus de la procédure de nomination. Il demande que les informations soient communiquées. Dans ce contexte, un faible taux d'acceptabilité de la future direction ne serait pas surprenant.

E. GARNIER répond que le Comité n'a rien à cacher. La transparence sera bien entendu de mise. Elle ne voit pas d'objection à informer le Conseil d'Inspé et la communauté.

M-F CARNUS rappelle que lors de la précédente séance, il avait été demandé qu'un représentant des personnels intègre ce Comité.

Le président de séance confirme que cette demande a bien été entendue, mais il ne peut aller plus loin au regard des textes en vigueur.

B. SAINT-GIRONS et C. VERGNOLLE MAINAR concluent en souhaitant le meilleur en cette fin d'année aux membres du Conseil dans cette période particulière.

La séance s'achève à 16h30

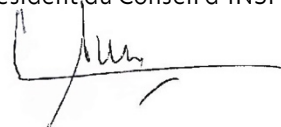
La prochaine séance se tiendra le 28 janvier 2021 à 14h.

La directrice de l'INSPE
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Christine VERGNOLLE MAINAR

Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS